

## GARANTIE HYGISEAL 3.1

Il existe une responsabilité produit de 10 ans pour l'Hygiseal 3.1. Cela signifie que l'Hygiseal répond à toutes ses propriétés techniques conformément à la fiche technique.

L'HygiSeal 3.1 a une durée de conservation minimale de 12 mois dans un emballage non ouvert dans des conditions de stockage de 5°C à 25°C dans un endroit sec. Dans des conditions de stockage de 40 °C, 90 % H.R. au moins une durée de conservation de 5 semaines.

Polysto Group BV peut garantir l'application du mastic si :

- il a été appliqué complètement selon les instructions du fournisseur (résistant à l'usure, propre, sec, sans poussière ni graisse).
- il n'y a pas de fluctuations de température supérieures à 5°C, qui se dilatent ou se contractent sur les supports entre lesquels se trouve le joint, pendant le temps de durcissement (min 72 h) de HygiSeal 3.1. De fortes vibrations ne doivent pas non plus être présentes pendant cette période.
- la zone d'application de l'HygiSeal 3.1 n'a pas été nettoyée avant 72 heures après l'application et la mise en service.

Il existe une garantie de 10 ans sur la résistance à la moisissure de HygiSeal 3.1 lorsque :

- il a été appliqué conformément aux instructions d'installation du fournisseur
- il est nettoyé régulièrement. Les produits de nettoyage doivent être appliqués conformément aux concentrations et à la température spécifiées par le fabricant des produits de nettoyage. Un rinçage abondant est nécessaire pour éliminer les résidus de biomasse à éviter.
- la pièce est suffisamment aérée.

Tous les facteurs externes, qui agissent sur le mastic lorsqu'il a durci, provoquant la perte de certaines propriétés du mastic (par exemple l'action de produits corrosifs) ou des changements mécaniques, ne sont pas couverts par la garantie.